

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 92 (1941)  
**Heft:** 8

**Nachruf:** Nos morts  
**Autor:** Schuppisser

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bords de fossés ou de routes, sols recouvrant des eaux courants souterraines, etc.

Si l'on choisit, pour ces cultures de peupliers, les plantes qui conviennent, elles peuvent être d'un gros rendement. N'oublions pas de mentionner que le peuplier est chez nous l'unique espèce de bois pouvant rapporter un gain à qui en a fait la plantation : c'est au bout de 20 à 30 ans, suivant la variété, qu'il est possible de procéder à la coupe, et son produit peut atteindre, normalement, 30 fr. par plante, en moyenne. Dans des conditions de prix normales, un peuplier rapporte un franc par an.

*Le personnel forestier devrait prendre l'initiative de faire planter des peupliers, partout où il en voit la possibilité.* Il faudrait souligner non seulement l'importance économique, mais aussi l'importance forestière des plantations de peuplier, sans oublier le rôle qu'elles jouent comme pare-vent pour l'agriculture, en particulier là où elles sont faites par bandes (rideaux).

Quant au choix des variétés, des directives spéciales sont à établir. La pratique a montré clairement que les variétés dites peuplier pyramidal, peuplier noir et peuplier d'Italie n'ont pas grande valeur : elles ne sont pas à recommander, tant en ce qui concerne la croissance que la qualité de leur bois d'œuvre. Il est à conseiller de n'employer que des variétés assurant le meilleur rendement en matériel et en argent.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que la brochure du Dr Wettstein, quoiqu'elle n'ait pas été éditée dans ce but, peut rendre de bons services aux personnes intéressées à la culture du peuplier. D'autre part, une nouvelle publication adaptée aux conditions de notre pays, et traitant tout spécialement de cette culture dans les cantons des Grisons, du Tessin, de Vaud et du Valais, serait certes appréciée de tous.

C. Albisetti.

---

## NOS MORTS.

---

### † **Gottlieb Stirnemann, a. inspecteur forestier d'arrondissement.**

Le 25 mars est décédé à Muri (Argovie), après une longue et douloureuse maladie, *Gottlieb Stirnemann*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement, lequel avait démissionné au printemps de 1935. Durant 33 ans, il a géré avec beaucoup de dévouement les forêts de l'arrondissement argovien VI. G. Stirnemann a vécu les années de sa jeunesse à Gränichen, son village natal. Il étudia au gymnase cantonal d'Aarau, puis à l'École forestière de Zurich, après quoi suivit le stage pratique, à l'inspectorat forestier cantonal d'Aarau, sous la direction de M. Baldinger, conseiller national. C'est en 1897 qu'il subit les épreuves de l'examen d'Etat.

Déjà alors, le nombre des candidats aux postes forestiers était grand chez nous, à tel point que Stirnemann se vit dans l'obligation de choisir

provisoirement une occupation dans le service des douanes, à Genève, puis à Kreuzlingen. Le 14 mars 1901, enfin, on lui confie le poste d'adjoint à l'inspectorat forestier cantonal d'Aarau. Un an plus tard, il devient inspecteur de l'arrondissement argovien VI, avec siège à Muri. Le jeune sylviculteur y trouva un vaste champ de travail très varié, puisque, à côté de la gérance de 200 ha de forêts domaniales, il eut à surveiller les forêts appartenant à pas moins de 55 communes. Le début de son activité coïncida avec le moment où le régime de la coupe rase fit place à celui des coupes successives. Ce ne fut pas chose



Gottlieb Stirnemann,  
a. inspecteur forestier d'arrondissement.

facile, dans son arrondissement (Freiamt), de gagner les propriétaires forestiers à un mode de traitement tenant compte, mieux que le précédent, des indications de la nature. Ce fut aussi un mérite du défunt d'avoir énergiquement poussé à la transformation en forêts communales des anciennes forêts bourgeoises (Gerechtigkeitswaldungen). C'était là une tâche dont la solution exigeait beaucoup de temps et de patience. Stirnemann, grâce à son amour du travail et à sa persévérance, réussit au mieux à la mener à bonne fin. Aujourd'hui, la preuve est acquise que ce rachat, par les communes en cause, était avantageux. Les dettes contractées alors pour l'opération sont, aujourd'hui, presque complètement amorties.

Les forêts qui cependant lui donnèrent le plus de satisfaction furent celles de l'Etat, dont il s'occupa avec amour et un soin particulier. C'est sous sa direction que furent construites les dévestitures de celles-ci, dont le réseau est aujourd'hui complet. Grâce à des soins cultureux commencés de bonne heure et à de judicieuses coupes d'éclaircie, la production des peuplements et la qualité de leurs produits furent améliorées dans une large mesure. Les forêts domaniales de l'arrondissement forestier argovien VI ont une possibilité de 10 m<sup>3</sup> à l'hectare et la proportion des bois de service y oscille entre 75 et 80 %. Elles sont aujourd'hui les plus productives du canton d'Argovie.

En 1932, à la suite de la suppression de l'arrondissement IV (Aarau), le sixième subit une augmentation de 15 communes et de 120 hectares de forêts domaniales. A ce moment, la maladie dont souffrait Stirnemann

s'aggrava. Aussi bien, l'augmentation de sa besogne et son mauvais état de santé l'engagèrent, au printemps de 1935, à demander sa mise à la retraite. Il eut ainsi la satisfaction de jouir de quelques années d'un repos bien mérité, à Muri, où il se plaisait tout particulièrement.

Tous ceux qui ont connu cet homme aussi modeste que droit, ce cher collègue, en garderont un fidèle souvenir. *Schuppisser.*

(Traduction.)

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Programme de la réunion annuelle 1941, à Lucerne et au Bürgenstock.

#### Dimanche 31 août 1941.

Les participants qui arriveront à Lucerne ce jour-là recevront les indications voulues, relatives au logement, de 16 à 21 heures, dans la salle des conférences du Buffet de la gare 2<sup>me</sup> classe.

Dès 20,30 h. : Réunion libre au Flora-Garten, près de la Gare.

#### Lundi 1<sup>er</sup> septembre 1941.

8,52 h. : Départ en bateau de Lucerne, depuis le quai de la gare (Landungsbrücke Alpnachstad), pour Kehrsiten-Bürgenstock.

10,00 h. : Séance administrative à l'Hôtel du Parc, au Bürgenstock.

*Ordre du jour.* (En particulier : élection du comité, spécialement du successeur de M. Grivaz, démissionnaire.)

#### Conférences.

##### 1<sup>o</sup> *Economie forestière de guerre.*

a) Fourniture de bois de feu, par M. *Schlatter*, inspecteur forestier fédéral.

b) Fourniture de bois de service, par M. *Sartorius*, ingénieur forestier.

2<sup>o</sup> Considérations, relatives à la culture forestière, au sujet des exploitations dépassant la norme moyenne, par M. le D<sup>r</sup> *Leibundgut*, professeur à l'Ecole forestière.

13,00 h. : Repas en commun au Park-Hôtel du Bürgenstock.

16,45 h. (ou 17,35 h.) : Départ pour Lucerne. Arrivée à 17,36 (ou à 18,26 h.).

Heure de départ des trains de Lucerne pour :

Olten	18,38 h., 19,50 h.	Langnau—Berne	18,42 h., 20,36 h.
Le Gothard	18,58 »	Beinwil—Wildegg	18,08 » 19,57 »
Le Brünig	19,00 »	Zurich	18,41 » 20,47 »

Nos sociétaires sont priés d'annexer à leur avis de participation la carte qui accompagne le présent cahier. Pour ceux qui ne se seraient pas annoncés à l'avance, il ne sera pas possible d'obtenir des billets à